

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET PROGRÈS TECHNIQUE DANS L'OUEST AU XVIII^e SIÈCLE

La forêt du Huelgoat et les mines de Poullaouen (1732-1788)

Pour comprendre les vicissitudes que traversent les forêts royales en Cornouaille dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, il nous faut évoquer celles de la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne, à l'affouage desquelles ces massifs furent alors trop évidemment sacrifiés.

Le 1^{er} avril 1732, Louis de BOURBON, grand maître des Minières de France, annulait les permis de recherches délivrés en Cornouaille aux termes des anciennes ordonnances, et octroyait pour 30 000 livres à MM. de la BAZINIÈRE et GUILLOTIN de KERNEST, négociants à Morlaix, un privilège pour l'extraction de l'or, de l'argent, de l'étain, du cuivre et du plomb, sur le territoire des localités de Berrien, Poullaouen, Carnoet et d'une dizaine de paroisses voisines. Au mois d'août de l'année suivante, 14 milliers de livres de minerai étaient exploités en une seule semaine. Elles devaient permettre de couler 7 756 livres de plomb (1). Les métaux puisés dans les minières... du Huelgoat étaient transportés au cœur du massif à 2 lieues de Poullaouen pour y subir la fusion. La Compagnie venait en effet d'engager d'importants capitaux; pour l'établissement des galeries, les associés n'avaient pas hésité à faire appel à des mineurs étrangers, principalement allemands; 150 ouvriers, recrutés dans les environs étaient venus s'y adjoindre.

Toutefois, situées en contre-bas le long de la rivière de Fao, les mines du Huelgoat risquaient constamment d'être inondées. On dût bientôt creuser un puisard de 20 pieds de profondeur; le trop-plein des eaux était évacué par un canal souterrain. Lorsque le subdélégué de Carhaix descendit à Poullaouen, le 30 mai 1734, deux pompes étaient actionnées à la main de jour et de nuit par 4 hommes qui se relayaient toutes les deux heures. Un fondeur venait d'arriver de Suisse; il travaillait alors à la construction d'un fourneau

(1) Cf. P. V. de descente du subdélégué de Carhaix (15 août 1733). (Arch. Dép. Il.-et-Vil., C. 1487).

à réverbère, qui devait être mis en chantier au mois d'août suivant. On pensait l'alimenter exclusivement au charbon de bois dont l'emploi, sur place, s'avérait plus avantageux que celui du charbon de terre d'importation. La veine s'annonçait abondante. Trois puisards furent bientôt creusés, autour desquels 46 ouvriers s'activaient sans relâche (1). Le taux d'extraction était monté à 24 milliers de livres de minerai par semaine. Bientôt, quelques autres fourneaux à grille vinrent s'adjoindre au précédent. Déjà plusieurs centaines de pieds d'arbres avaient été affectés aux constructions de l'usine sur les terrains nouvellement concédés en forêt du Huelgoat. Pour alimenter ces fonderies, de vastes ateliers de carbonisation firent leur apparition dans tous les taillis environnants.

Le 15 octobre 1745, la municipalité de Carhaix faisait parvenir au Contrôleur général des Finances une plainte contre les Associés des Mines de Basse-Bretagne: Les habitants de cette ville rendaient la Compagnie responsable de la disette de bois d'œuvre qui sévissait déjà dans les environs. L'essor de l'établissement avait, en effet, provoqué un afflux d'ouvriers étrangers, généralement fort mal vus de la population rurale qui leur tenait grief de multiples excès. Attaqué, le Directeur des Mines répondit que, lors des dernières adjudications à la barre de la maîtrise de Carhaix, « il avoit observé religieusement (sic) de ne point enchérir, de crainte qu'on ne lui en fit un crime ». Toutefois, observe-t-il, « les associés et moi aurions de la sorte vendu une partie des minerais préparés au Huelgoat depuis un an et *que nous accumulons ici chaque jour par manque de charbon* ». C'est tout au plus si le régisseur reconnaît s'être porté acquéreur, es qualité, de 6 arpents de bois dans les forêts du Roy aux 3 dernières ventes. Il prétend n'y avoir acheté que 3 380 barriques de charbon, au cours des deux années précédentes.

De tels chiffres peuvent surprendre. Un fourneau consommait, en effet, 6 000 barriques par an. En vérité, la Régie des Mines ne s'était pas fait faute au cours des dix dernières années, de mettre à contribution les massifs des environs, en particulier la retenue de M. de BLOSSAC (30 a.) aux portes de Carhaix et celle, peu éloignée de M. de la MARCHE (70 a.) toutes deux traitées à courte révolution. De leur côté, les Mines de Basse-Bretagne avaient conclu marché avec les frères LOLOS, charbonniers, pour la livraison de 10 000 barriques en trois ans; ces gens travaillaient alors en forêt de Kerjean, à 3 lieux de Carhaix. A la même époque, l'établissement minier sous traitait avec les adjudicataires de la forêt abba-

(1) « Dans le premier est la pompe à chaînes qui reçoit les eaux d'une autre pompe à bras, qui est posée dans le second puisard et les déverse dans le canal souterrain; le troisième puisard sert pour tirer le minerai ». (Arch. Dép. Il.-et-Vil., C. 1488).

tiale de Conveau, près de Langonnet (380 arp.), alors en cours d'exploitation définitive.

Cependant, le 17 décembre 1747, les associés faisaient parvenir à l'intendant une demande d'octroi de 200 pieds d'arbres en forêt domaniale de Beuchcoat. Ils avaient conçu le projet de construire une « machine à feu pareille à celles d'Angleterre », assez analogue, semble-t-il, aux installations que l'on rencontrait déjà à cette époque dans les mines du Hainault. En se substituant aux pompes, cet engin devait permettre d'extraire les eaux de la mine avec plus de facilité et moins de dépenses. Il en coûterait 20 000 livres. Un tel investissement permettrait d'économiser beaucoup de main-d'œuvre et de rendre moins pénible le travail des autres ouvriers. Or, cette nouvelle machine avait un grave inconvénient : elle nécessitait une consommation considérable de combustible. A défaut de charbon de terre à proximité, l'usine fut contrainte de solliciter l'extension de son privilège d'exploitation à un périmètre couvrant 3 lieues de largeur et 20 lieues de longueur.

Or, à cette époque, la situation de la Compagnie était sérieuse : Les commandes royales s'annonçaient de plus en plus pressantes et ce, à un moment où le conflit avec l'Angleterre la privait de tout espoir de recevoir le charbon de terre britannique par voie maritime. Il y avait peu de chance de découvrir des filons importants de houille à proximité de l'établissement. Dans les environs, les bois renchérisaient sans cesse, au grand mécontentement des artisans et de la population locale. De leur côté, les frais d'exploitation avaient crû dans de notables proportions. Le pompage à la main nécessitait un personnel nombreux. Autre fardeau non moins harassant, le charrois des minerais de la forêt du Huelgoat aux fours de Poullaouen entraînait des frais considérables. Déjà, pour actionner la fonte, il fallait faire venir la charbonnette de fort loin. Toutes ces charges grevaient le budget de l'entreprise ; or, les besoins des arsenaux du Roy étaient pressants. Seule une exploitation industrielle intensive et techniquement plus perfectionnée, eût permis à l'usine d'équilibrer sa situation financière.

Afin de tirer un meilleur avantage de la mine, les associés demandèrent au Roy la permission de faire construire à Poullaouen un bocambre et une fonderie qui seraient actionnés cette fois par une *machine hydraulique*. Un arrêt du Conseil d'Etat du 25 avril 1750 leur permit de procéder à la dérivation des eaux de la rivière voisine de Plandonnen, sauf à édifier à leurs frais une canalisation à travers la forêt, qui serpenterait entre le « Gouffre » et le chantier du Huelgoat. Le 23 mai, l'ingénieur ROBERT était commis, sur ordonnance du grand maître, à la levée du terrain et « estimation « des broussailles et aultres bois croissant de part et d'autre de « l'alignement ». Le canal devait avoir 8 pieds de large. La su-

perficie du terrain concédé fut estimée à 176 pieds carrés et les bois abattus, sur cette assiette, à la valeur de 239 livres.

Toutefois, la Compagnie persistait dans ses inquiétudes. En 1753, elle faisait observer au Roy que les ventes annuelles de 39 arpents, en moyenne futaie, décidées dans les forêts du Domaine, ne sauraient être poursuivies pendant plus de 13 ans. Sans plus attendre, il fallait envisager la réduction en taillis de 1 à 20 ans, des $\frac{3}{4}$ des bois de la maîtrise. Les associés entendaient en effet que les adjudications ordinaires soient réduites à 12 arpents et les ventes de taillis portées céans à 100 arpents. Ceci postulait une modification profonde de l'aménagement en cours.

Les forêts de la maîtrise de Carhaix comprenaient à cette époque 4 094 arpents, dont 450 en vieille futaie et 490 en peuplements plus jeunes de 40 à 60 ans. Pour suivre la Compagnie dans ses exigences, il eût fallu se résoudre à ne laisser désormais croître en futaie que 1 374 arpents. Sous la pression des besoins militaires, le pouvoir royal fit d'abord droit aux doléances de la Mine. Le 17 avril 1753, un premier arrêt du Conseil fixait la possibilité annuelle des coupes en Cornouaille à 100 arpents de taillis. Toutefois, sur les instances pressantes des riverains et des artisans, le grand maître intervint pour que les ventes annuelles de futaie nouvellement restreintes à 12 arpents, soient portées à 18.

Sabotiers, boisseliers et charpentiers qui œuvraient en permanence sur les rives du massif s'opposaient alors violemment aux charbonniers et aux ouvriers de la Compagnie. Les papiers de la maîtrise témoignent de nombreuses rixes entre les deux fractions de la population, l'une soumise à la police de l'intendant de la province, l'autre à celle des forestiers du Roy.

Au reste, les doléances du grand maître étaient parfaitement justifiées : Outre que les nouvelles prescriptions n'étaient point conformes aux ordonnances, une telle délivrance de taillis dépassait largement les capacités d'absorption de la Mine. Ce régime d'exception, qui conduisait déjà les officiers des maîtrises à consentir de multiples délais de vidange, ne pouvait qu'entraîner à long terme un avilissement du produit des ventes et la ruine de l'artisanat local.

Aussi, dès la guerre terminée, le Conseil revint-il sur sa décision, réduisant à 50 arpents l'affouage ordinaire de la Compagnie. Entre temps, les associés avaient demandé et obtenu de faire construire à Poullaouen une *machine hydraulique* d'un type nouveau : 4 200 toises de terrain domanial furent alors concédées à la Mine, à proximité de la forêt royale de Freau, pour y asseoir une canalisation nouvelle, destinée, cette fois, à capter une partie des eaux de l'Aulne.

De son côté, l'arrêt du 18 mai 1756 (1) réformait visiblement

(1) Enregistré au greffe de la maîtrise le 28 septembre. (Cf. *Arch. Dép. Finistère*. Maîtrise de Carhaix. 150 B. Non invent.)

l'assiette des coupes : en Cornouaille, 3 650 arpents étaient désormais affectés — au lieu de 2 404 — pour croître en futaie. Par contre, 1 250 a. seulement seraient convertis en taillis à l'usage de la Mine, sur le pied d'une vente annuelle de 50 arpents de 25 ans. A une époque où les progrès réels de la mécanique ouvraient à la mine de nouvelles perspectives, le Conseil entendait, en effet, ménager désormais les intérêts légitimes de la population et sauvegarder ceux de la Marine du Roy, dont la renaissance primait désormais tous les efforts. Les progrès techniques ouvraient en effet à la Mine de nouveaux horizons. Aux coûteux et pénibles artifices d'antan, tendait à se substituer un ingénieux système de canalisation. Il permettait d'accroître le potentiel hydraulique des pompes et procurait une économie substantielle de combustible, en étayant la fonderie sur des bases plus modernes et moins empiriques.

En août 1761, les plans ébauchés, huit ans plus tôt, par l'ingénieur CHOCAT de GRAND MAISON étaient repris et le tracé d'un nouveau tronçon de canalisation, de 12 pieds de large et 1 115 pieds de long, arpenté à proximité des massifs royaux de La Motte et Nargoat. Le devis en fut approuvé par arrêt du Conseil du 6 avril 1762.

Toutefois, dix ans plus tard, les inondations recommençaient ! La première machine était aux termes de sa puissance et la Direction se trouvait hors d'état de faire poutrer les galeries, à une plus grande profondeur, sans le secours d'un second engin. En raison de la structure du synclinal, en contre-bas de la Mine, il était nécessaire d'installer la pompe dans une position dominante, et d'élever à proportion le cours de la rivière en captant l'eau à deux lieues, au moulin du Huelgoat. L'installation de rampes, à flanc de coteau, nécessitait, cette fois, des travaux considérables, sur des terrains escarpés.

Bientôt, l'arpenteur de la maîtrise, Olivier Des BRULAIS, recevait la mission d'opérer le relevé de la future canalisation. Elle s'étendait sur 2 900 toises, dont 2 056 ressortissant du domaine forestier du Roy. Bientôt, l'adjudication des bois le long du tracé était décidée en faveur de la Compagnie et la Mine, astreinte, aux termes de l'arrêt du Conseil du 30 avril 1771, à opérer le comblement des fossés et le repeuplement des rives du massif. Les travaux s'échelonnèrent au cours des trois années suivantes. Les archives, encore non inventoriées, de la maîtrise de Carhaix nous apprennent que diverses plaintes furent alors évoquées au Conseil. Parmi les riverains, certains, plus ingénieux, tentaient de capter les conduits au moyen de perches pour irriguer leurs prés ; d'autres moins délicats, arrachaient les planches et s'emparaient en pleine forêt des arbres abattus de part et d'autre des canalisations. Pour palier ces dégradations, les Mines de Basse-Bretagne furent astreintes à faire assermenter un garde devant la maîtrise.

En 1784, l'adjudication au bénéfice de la Mine de plusieurs arpents de bois, dans le massif de La Motte Freau, fut opérée à la légère par M. ESTANCELIN de TOUVENT, juge-maître à Rennes, qui exerçait alors, par intérim, les fonctions de grand maître en Bretagne. Les agissements de ce forestier provoquèrent la colère du célèbre procureur général La CHALOTAIS. Ce dernier, satisfaisant à une rancune inassouvie contre les maîtrises, entendit faire enquêter céans devant la Cour sur les faits et gestes de l'officier. Notre parlementaire, comme chacun sait, ne manquait aucune occasion de s'ériger en seul juge des intérêts du Roy dans la province. Dans ce nouveau « scandale », l'autorité monarchique menaçait d'être vivement compromise. L'affaire fut évoquée en Conseil et jugée assez grave pour provoquer toutes affaires cessantes, la venue en Bretagne d'un réformateur de talent, le Cte d'ESSUILES.

Ce dernier, étranger à la province, ne cherche point à ménager les intérêts locaux. Il ne manifeste guère de tendresse à l'endroit des anciens officiers de la maîtrise de Carhaix dont il dénonce la vénalité. Il ne se montre guère moins sévère à l'égard de la Compagnie des Mines de Basse-Bretagne :

« Les bois qu'elles consomment sont perdus pour tous les usages de la Société et font redoubler le prix des autres », observe le comte qui ajoute à leur propos : « Si le Roy cessoit de leur vendre les produits de son domaine au-dessous de leur valeur leur exploitation ne pourroit bientôt plus estre soutenue » (1).

En effet, la plupart des coupes de bois, adjudgées à la barre de la maîtrise de Carhaix, au cours des années précédentes l'avaient été dans des conditions fort répréhensibles. Une futaie de 76 arpents de 60 ans, en forêt de Nargoat, venait d'être dévolue à la Compagnie pour 15 000 livres, alors que les boisiers des environs étaient disposés à en donner près de 50 000. La Mine avait, de plus, bénéficié gratuitement de tout le bois croissant de part et d'autre des rigoles, sur deux perches de largeur. Non contentes de précipiter la ruine de la forêt, en y pratiquant de multiples sentiers de vidange, les Mines tentaient constamment de s'accroître du côté de Boudoudrain, sur les terrains du Roy. Outre 21 arpents de canalisations, la Compagnie avait obtenu en 1778, à l'ouverture de la Guerre de Sécession, deux nouvelles concessions, l'une de 17 arpents de taillis dans le canton de Brugnec, l'autre de 5 arpents en futaie proche du Gouffre, afin d'y installer les bâtiments d'une seconde fonderie. Aucun de ces projets n'avait été suivi d'exécution ; néanmoins, des arbres venaient d'être abattus sur ces deux emplacements.

En 1787, la vente ordinaire de 50 arpents de taillis en forêt de Nargoat tourna court. L'adjudicataire, un marchand de bois de Belle-Ile en Terre l'avait obtenue, en poussant les enchères à 3 500

(1) Réformation Maîtrise de Carhaix, 1786 (A. D. Il-et-Vil., 5. B.).

livres. Toutefois, ce dernier s'aperçut vite que les Mines, en accaparant la main-d'œuvre locale, lui rendraient l'exploitation extrêmement difficile. Il n'était pas rare, en effet, que la Compagnie sous-traitât avec quelques bûcherons et sabotiers, en leur laissant le bénéfice des meilleurs pieds. L'exploitant se désistait de son offre, le lendemain des enchères à midi. Toutefois, la Compagnie refusa de se substituer à ce particulier, aux conditions souscrites par lui. L'adjudication dut être annulée et renvoyée à l'année suivante. Les archives de la maîtrise nous apprennent que, cette fois, la Mine resta seule bénéficiaire de cette coupe, sans aucun concurrent. Les guerres de la Révolution, en désorganisant le contrôle des forêts domaniales, sans faire cesser les besoins de la Mine, ne devaient qu'aggraver une crise dont les données ne seront modifiées qu'un siècle plus tard, à la faveur des nouveaux aménagements.

Michel DUVAL,
Docteur en Droit.